

Pierre Ledoux.

PIERRE LEDOUX, employé de manufacture, de Biddeford, Me., étant dûment assermenté, dépose et dit :

Je connais l'accusé depuis cinq ou six mois. Je sais qu'il est venu au Canada, cet automne. Il est revenu à Biddeford le mois dernier, un samedi, par le train de neuf heures et demie. Je ne me rappelle pas le quantième. *L'accusé arrivait*, quand je l'ai rencontré, *il n'avait pas encore vu ses parents*. Il a sorti un \$5 et un \$10 en disant : on va prendre une brosse aujourd'hui. Ensuite, on a été prendre un verre de bière, chez un irlandais dont j'ignore le nom. Guilmain m'a donné un \$10 pour payer et le propriétaire n'a pas pu le changer. Il a dit : vous me paierez une autre fois. C'était un \$10 du Canada. J'ai remis le \$10 à Guilmain. On est allé plus loin, dans un autre saloon où on a pris chacun un verre de bière et un cigare. Il m'a encore donné le même \$10 avec lequel j'ai payé. J'ai remis le change à Guilmain. Nous sommes allés ensuite dans un autre saloon où j'ai pris un verre de whisky et deux cigares. Guilmain a pris un cigare. Avant d'entrer, il m'avait donné un autre \$10 pour payer. J'ai payé et je lui ai remis le change.

Nous sommes ensuite allés dans une quatrième saloon où nous avons pris deux verres de whisky, je pense. Guilmain m'avait donné un troisième \$10 avec lequel j'ai payé et je lui ai remis le change.

En sortant de là, j'ai dit à Guilmain : Tu en as donc bien de ces \$10 là ? Il a dit : oui, et il a sorti un rouleau d'argent de la poche gauche de son pantalon et il a dit : ça, c'est pour prendre une brosse. Après cela, nous nous sommes quittés. Dans l'après-midi, nous nous sommes rencontrés et nous sommes allés à l'hôtel d'un nommé Casavant où Hector Piette a payé une ou deux traites avec un \$10.

Une heure après notre départ de chez Casavant, Ludger Guilbault a passé près de moi avec une voiture et je lui ai demandé une *ride*. Quelque temps après, ils sont venus me chercher en voiture, savoir : Guilbault, Guilmain, Piette et un